

COMMISSION DES VALIDATIONS D'ACQUIS ET D'EXPÉRIENCES (COMMISSION VAE)

Composition de la commission VAE

La commission VAE est composée des directeurs·rices d'études des trois sites (Paris – Montpellier – EaD). Elle doit être paritaire Paris – Montpellier.

Réunions de la commission VAE

La commission VAE se réunit deux fois par an, début septembre pour le semestre 1 et début janvier pour le semestre 2. Les étudiants qui souhaitent demander des validations d'acquis et d'expériences devront déposer un dossier complet auprès du secrétariat de leur faculté de rattachement au plus tard le 31 août (pour une demande concernant le semestre 1) et le 31 décembre (pour une demande concernant le semestre 2). Les dossiers ne peuvent concerner qu'un semestre. Il faut donc renouveler sa demande chaque semestre si nécessaire.

La commission VAE peut également être sollicitée par le·la directeur·rice d'études à l'initiative d'un enseignant·e au cours du premier mois d'enseignement du semestre 1 et du semestre 2.

Pour les étudiants inscrits en Cycle M, les équivalences sont de la responsabilité du·de la directeur·rice d'études sur validation du Collège des enseignant·e·s de la faculté de rattachement.

Les décisions de la commission VAE seront transmises à l'étudiant·e, avec copie au secrétariat concerné, au cours de la semaine qui suit la réunion.

Critères

Cinq critères sont pris en compte dans l'étude des dossiers :

- Résultats d'examens ;
- Diplôme à l'appui ;
- Intitulés des crédits validés lors de formation antérieure ;
- Expériences professionnelles ;
- Compétences personnelles.

Liste des pièces à fournir

- * copie de la pièce d'identité recto-verso ;
- * curriculum vitae, avec un paragraphe sur les compétences acquises ;
- * copie des diplômes obtenus (baccalauréat compris). Pour les diplômes obtenus hors UE non francophones : fournir la copie des diplômes avec leur traduction légalisée ;
- * une copie du descriptif du contenu des cours suivis ;
- * les relevés de notes en lien avec les diplômes obtenus ;
- * le formulaire de demande d'équivalences complété et signé.